

N° de résolution



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 8 SEPTEMBRE 2025

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce huitième jour de septembre, de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Yanick Lacroix.

|                 |         |                |                |
|-----------------|---------|----------------|----------------|
| SONT PRÉSENTS : | Yanick  | Lacroix        | Maire          |
|                 | Luc     | St-Pierre      | Conseiller (1) |
|                 | Kevin   | Grenier-Chabot | Conseiller (2) |
|                 | Patrick | Savard         | Conseiller (3) |
|                 | Patrick | Cyr            | Conseiller (4) |
|                 | Pascal  | Bellefeuille   | Conseiller (6) |

|           |         |        |                 |
|-----------|---------|--------|-----------------|
| ABSENTE : | Mélissa | Perron | Conseillère (5) |
|-----------|---------|--------|-----------------|

Tous membres du conseil et formant quorum.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Yanick Lacroix, maire de La Motte.

25-09-097 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Kevin Grenier-Chabot et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

25-09-098 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AOÛT 2025**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### DEMANDES DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

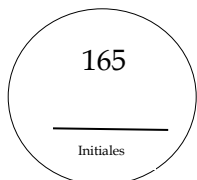
#### **PROJET CLÔTURE DU CIMETIÈRE**

Monsieur Paul Ouellet fait une présentation d'un projet pour aménager une clôture au cimetière, composée de matière végétale avec des insertions de sculptures en matière recyclée, fabriquée par des artistes locaux.

25-09-099 **HALLOWEEN - DEMANDE DE COLLABORATION**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu d'autoriser le versement d'une aide financière de deux cent cinquante dollars (250 \$) comme établi dans la politique d'aide aux organismes, pour la fête d'Halloween organisée par l'agente de développement, qui aura lieu le 31 octobre prochain.

ADOPTÉE



25-09-100

#### **SHOW À LIONEL - DEMANDE DE COLLABORATION**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu d'autoriser le versement d'une aide financière de cinq cents dollars (500 \$) comme établi dans la politique d'aide aux organismes, pour le Show à Lionel, organisé par Lionel Laliberté, qui aura lieu le 1er novembre prochain.

ADOPTÉE

#### **INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Des questions sont émises par des membres de l'assistance.

#### **INFORMATIONS AVEC DÉCISIONS**

25-09-101

#### **CONTRAT DE SERVICE - PLANITAXE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, à signer le contrat de service avec Planitaxe (Éthier avocats Inc.).

ADOPTÉE

#### **COMPTES-RENDUS**

##### **COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :**

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois d'août.

#### **VOIRIE**

Monsieur Yanick Lacroix, maire, se retire, il est 20 h 1. La vérification du Quorum est faite. Monsieur Pascal Bellefeuille, maire suppléant remplace monsieur Lacroix.

25-09-102

#### **EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR/JOURNALIER**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire embaucher un opérateur/journalier ;

CONSIDÉRANT la candidature déposée par monsieur Cédrick Lacroix ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QU'IL y a une période de probation de 6 mois ;

QUE monsieur Cédrick Lacroix occupe le poste d'opérateur/journalier à compter du 8 septembre 2025 selon la politique salariale en vigueur.

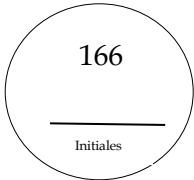
ADOPTÉE

Monsieur Yanick Lacroix, maire, revient dans la réunion, il est 20 h 2

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est ajouté.

#### **FINANCES ET ADMINISTRATION**



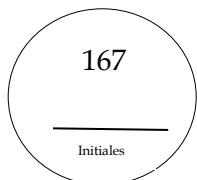
25-09-103

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Kevin Grenier-Chabot, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que les comptes du mois d’août 2025 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent quatre-vingt-six mille trois cent quarante-huit dollars et soixante-dix-huit sous. (186 348,78 \$)

|                                     |                      |
|-------------------------------------|----------------------|
| 9242-3508 QC inc.                   | 61 854.49 \$         |
| AIM Mine source                     | 16 517.73 \$         |
| Aréo-feu                            | 217.17 \$            |
| AFAT                                | 114.98 \$            |
| Beau, Paul                          | 100.00 \$            |
| Bell mobilité                       | 92.61 \$             |
| Bergeron et fille                   | 206.87 \$            |
| Bois Turcotte ltée                  | 1 030.77 \$          |
| Boutique du bureau Gyva             | 21.81 \$             |
| Brandt Tractor LTD                  | 1 559.20 \$          |
| Chabot, Louise                      | 360.00 \$            |
| Desjardins sécurité financière      | 2 833.25 \$          |
| Desrosiers Sophie                   | 2 250.00 \$          |
| Élan Maison des jeunes              | 100.00 \$            |
| Elcom Radio inc.                    | 11.50 \$             |
| Énergies Sonic RN S.E.C.            | 4 863.02 \$          |
| Envirobi                            | 1 865.36 \$          |
| Excavation St-Amant                 | 636.81 \$            |
| Fosses septiques Protec-nature inc. | 700.00 \$            |
| Gestion P. Mino Tanseryinc.         | 56.85 \$             |
| Groupe CCL                          | 486.92 \$            |
| Hydraulique JMPE                    | -56.96 \$            |
| Hydro-Québec                        | 1 322.78 \$          |
| Imprimerie Harricana                | 750.38 \$            |
| Labrèche Pierre                     | 100.00 \$            |
| Larouche bureautique                | 592.87 \$            |
| Location Lauzon Amos                | -77.08 \$            |
| L’Or Bleu                           | 80.90 \$             |
| M & M Nord-Ouest                    | 1 170.54 \$          |
| Master card                         | 2 829.36 \$          |
| Ministre du Revenu                  | 9 741.45 \$          |
| Norinfra inc.                       | 1 149.75 \$          |
| Nortech solution informatique       | 1 384.07 \$          |
| Papeterie Commerciale               | 311.31 \$            |
| Petite caisse                       | 9 140.00 \$          |
| Pharmacie Jean Coutu                | 39.02 \$             |
| Postes Canada                       | 137.89 \$            |
| Protek                              | 63.29 \$             |
| Purolator inc.                      | 17.83 \$             |
| Receveur général du Canada          | 4 055.36 \$          |
| RREMQ                               | 3 265.87 \$          |
| Rôle de paie                        | 27 938.57 \$         |
| Télébec                             | 127.86 \$            |
| Turcotte Aurore                     | 465.30 \$            |
| UAP                                 | 334.95 \$            |
| Vidéotron                           | -2.62 \$             |
| Ville d’Amos                        | 21 967.15 \$         |
| Würth Canada ltée                   | -52.83 \$            |
| Zip Lignes                          | 3 256.71 \$          |
| Total :                             | <u>186 348.78 \$</u> |

ADOPTÉE



25-09-104

#### CALENDRIER DES RENCONTRES 2025

ATTENDU QU'il y aura une élection générale le 2 novembre prochain ;

ATTENDU QUE la période des mises en candidature se déroule du 19 septembre au 3 octobre prochain ;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut tenir de rencontres après le 3 octobre 2025 ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, de devancer la rencontre ordinaire du mois d'octobre au 2 octobre 2025 à 19 h 30.

ADOPTÉE

25-09-105

#### DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans le cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Motte est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition ;

En conséquence, sur une proposition de monsieur Kevin Grenier-Chabot, appuyée par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu :

D'informer le ministère de la langue française que la Municipalité de La Motte utilise exclusivement le français dans toutes ses communications ;

Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* ;

Que la présente résolution soit transmise au ministère de la langue française, diffusée sur le site internet de la municipalité de La Motte et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

25-09-106

#### RÈGLEMENT # 258 RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION DES BACS ROULANTS VERT ET BRUN

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte se doit de régir la gestion des bacs roulants vert et brun ;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère qu'il y a lieu de réglementer les réclamations causées par des dommages sur les bacs roulants verts et bruns afin qu'il n'y ait pas d'abus ;

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet de règlement a été donné lors de la séance du conseil du 11 août 2025 ;

POUR CES MOTIFS :



IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu que le règlement # 258 concernant la gestion des bacs roulants vert et brun soit adopté.

#### Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### Article 2 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement vise à encadrer les réparations des bacs roulants en lien avec tous dommages matériels pouvant être occasionnés, aux bacs vert et brun, par la collecte porte-à-porte des matières résiduelles.

#### Article 3 RÈGLEMENT ANTÉRIEUR

Le présent règlement annule les règlements antérieurs relativement aux bacs roulants verts et bruns.

#### Article 4 USURE EXCESSIVE ET DOMMAGES DUS À UNE PRATIQUE INADÉQUATE

Le fournisseur de service prend toutes les mesures raisonnables pour éviter que les bacs roulants ne soient soumis à une usure excessive ou à des dommages dus à une pratique inadéquate.

La Municipalité s'assure que le fournisseur de services prenne les précautions d'usage pour maintenir l'intégrité des bacs roulants.

En cas d'usure excessive ou de dommages causés par une pratique inadéquate de la part du fournisseur de services, l'organisme signataire peut refuser d'assumer les frais de réparation et de remplacement des bacs roulants.

#### Article 5 DURÉE DE VIE UTILE DES BACS ROULANTS

Les bacs roulants ont en moyenne dix ans de vie utile. Ils sont fragilisés s'ils sont trop pleins ou par la détérioration du plastic (chaleur, froid, usure liée au temps et à l'utilisation).

Pour vérifier l'âge du bac, vous devez regarder à l'intérieur du couvercle, il y a deux cercles numérotés qui indiquent le mois et l'année de fabrication.

#### Article 6 BAC DE PLUS DE 10 ANS

Il n'y a pas de prise en charge pour les bris des bacs de plus de 10 ans.

Vous êtes invités à vous procurer un nouveau bac (avec une capacité de 240 ou 360 litres), dans une quincaillerie de votre choix.

#### Article 7 BAC DE MOINS DE 10 ANS

Si le bac a moins de 10 ans, veuillez communiquer avec nous au 819 732-2878 ou écrivez-nous à [adj@munlamotte.ca](mailto:adj@munlamotte.ca). Tous bris en lien avec la collecte doivent être signalés à la Municipalité dans un délai maximal de 2 semaines. Le citoyen doit également soumettre des photos du bris en question.

Si le fournisseur de service est responsable du bris de bac :

- Réparation sans frais OU
- Remplacement par un bac usagé si disponible OU
- Remplacement par un bac neuf.

L'achat est compensé par la Municipalité en fonction de l'âge du bac endommagé, à raison de 10 % par année, avec présentation de la facture.

#### ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur, conformément à la loi, le jour de sa publication.

#### ADOPTÉE

#### QUESTIONS DU PUBLIC

Une période est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

#### CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

#### 25-09-107 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 19.

#### ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale  
et Greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

*« Je, Yanick Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

*Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)*

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

25-09-099  
25-09-103

25-09-100

25-09-101

Signé ce seizième jour de septembre  
de l'an deux mille vingt-cinq